



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### hépatite C

Question écrite n° 25116

#### Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les graves problèmes rencontrés par les personnes victimes de l'hépatite C. De nombreux problèmes restent non traités, dont celui de certaines Cotorep qui accordent un taux d'invalidité à 79 % au lieu de 80 % demandé, ce qui prive les victimes des avantages liés à la carte d'invalidité. Par ailleurs, elles rencontrent d'énormes difficultés pour obtenir la communication des dossiers médicaux, afin de connaître les centres de transfusion qui ont délivré le sang contaminé. Il serait souhaitable aussi d'appliquer à toutes les personnes contaminées des mesures visant à les faire bénéficier de l'aide juridictionnelle totale. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions eu égard aux problèmes évoqués.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25116

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 2003, page 7239